

FICHE SIGNALÉTIQUE

Date d'émission 25-août-2009

Date de révision 04-mai-2012

Numéro de révision 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit Preval
Utilisation recommandée propulseur (Pour la distribution de peinture)

Adresse Fournisseur

Chicago Aerosol
1300 North St
Coal City, IL
60416
TEL: 815-634-5100

Téléphone en cas d'urgence Chemtrec 1 800 424-9300
001-703-527-3887 (EU)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Danger!

Aperçu des urgences

Gaz inflammable
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène
Risque de dépression du système nerveux central
Provoque des effets néfastes sur le système cardio-vasculaire
Gaz comprimé
Contenu sous pression

Aspect incolore

État physique aérosol.

Odeur Légèrement éthéré

Effets potentiels sur la santé

Toxicité aiguë

Yeux

Risque d'irritation. Un contact avec le produit peut causer des gelures

Peau

Peut provoquer des gelures. Irritant pour la peau.

Inhalation

Nocif par inhalation. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation de l'appareil respiratoire. À des concentrations très élevées, peut remplacer l'air normal et causer une suffocation par manque d'oxygène. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.

Ingestion

Voie d'exposition peu probable. Risque d'effets supplémentaires comme répertorié dans « Inhalation ».

Effets chroniques

Éviter les expositions répétées. La mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nocif ou mortel

Conditions médicales aggravées

Cardio-vasculaire. Troubles respiratoires. Système nerveux central.

Interactions avec d'autres produits chimiques

La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

Danger pour l'environnement

Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Éther méthylique	115-10-6	40-70
Isobutane	75-28-5	15-40
Propane	74-98-6	15-40

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	Composer le 911 ou le service d'urgence médicale. Retirer et isoler les vêtements et les chaussures contaminés.
Contact avec les yeux	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon. En cas de contact avec le gaz liquéfié, décongeler les parties congelées à l'aide d'eau tiède.
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Administrez de l'oxygène si la respiration est difficile et que vous êtes formé(e) Si la respiration a cessé, communiquez immédiatement avec des services médicaux d'urgence
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau Consulter un médecin.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
Protection pour les secouristes	S'assurer que le personnel médical est conscient de (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Gaz liquéfié extrêmement inflammable. Les vapeurs de gaz liquéfié sont initialement plus denses que l'air et se répandent sur le sol Les récipients peuvent exploser en cas de chauffage.
Point d'éclair	-155°F/-104°C
Méthode	évalué
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Poudre chimique ou CO2 Eau pulvérisée, brouillard d'eau ou mousse classique. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Les bombonnes endommagées ne doivent être manipulées que par des spécialistes.
Produits de combustion dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂). Formaldéhyde.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité à un choc mécanique	Aucune.
Sensibilité à une décharge statique	Oui
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Les vapeurs de gaz liquéfié sont initialement plus denses que l'air et se répandent sur le sol. Éviter toute inhalation de produits combustibles. Les bombonnes exposées à l'incendie peuvent dégazer et libérer un gaz inflammable via leurs détendeurs Les bombonnes éventrées peuvent être violemment projetées.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

NFPA	Danger pour la santé 2	Inflammabilité 4	Instabilité 1	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Danger pour la santé 2	Inflammabilité 4	Danger physique 1	Précautions individuelles X

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	ÉLIMINER toute source d'inflammation (pas de cigarettes, torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'inflammation. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire sans risque Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Attention au retour de flamme.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur Empêcher le contact du produit déversé avec les eaux de ruissellement. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
Méthodes de confinement	Si possible, retourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'il s'en dégage du gaz plutôt que du liquide. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.
Méthodes de nettoyage	Ce matériau est un gaz à la température ambiante Ne pas diriger l'eau sur le produit déversé ni sur l'origine de la fuite.
Autres informations	Ventiler la zone.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée. Utiliser uniquement dans un endroit muni d'équipements résistant au feu. Pour éviter l'inflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse. Contenu sous pression. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Le doigt ne doit pas dépasser du haut du bouton du pulvérisateur.
Entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de sources potentielles de chaleur, des flammes nues, du soleil ou d'autres produits chimiques Conserver à une température ne dépassant pas 52 °C

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Isobutane 75-28-5	TWA: 1000 ppm	N/A	N/A
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	IDLH: 2100 ppm TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé

Mesures d'ordre technique Points de lavage des yeux. Douches. Systèmes de ventilation antidéflagrants.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Bottes antistatiques Gants en néoprène
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA doit être porté. Un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air peut être exigé pour des concentrations élevées du contaminant en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie en conformité avec les réglementations locales actuelles.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	incolore.	Odeur	Légèrement éthéré.
Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.	État physique	aérosol
pH	Pas d'information disponible.	Méthode	évalué
Point d'éclair	-155°F/-104°C	Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.	Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	-42.2 to -11.7°C		
Limites d'inflammation dans l'air	Pas d'information disponible		
Densité	0.6	Solubilité dans l'eau	3.5%
Solubilité	Pas d'information disponible.	Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible	Densité gazeuse	donnée non disponible
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	100		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Produits incompatibles	Oxydants forts. Halogènes. Acides forts. Hydrure d'aluminium Hydrure d'aluminium et de lithium
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. températures supérieures à 52 °C
Produits de décomposition dangereux	Formaldéhyde. Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO ₂)
Réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit	Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit.
Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.
Contact avec les yeux	Risque d'irritation.
Contact avec la peau	Un contact avec le produit peut causer des gelures
Ingestion	Voie d'exposition peu probable.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Éther méthylique			= 308.5 mg/L (Rat) 4 h
Isobutane			= 658 mg/L (Rat) 4 h
Propane		-	= 658 mg/L (Rat) 4 h

Toxicité chronique

Toxicité chronique	Éviter les expositions répétées. La mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nocif ou mortel
Cancérogénicité	Il n'existe aucun ingrédient cancérigène connu dans ce produit.
Effets sur l'organe-cible	Système nerveux central. Coeur.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

L'impact sur l'environnement de ce produit n'a pas été complètement étudié.

Nom Chimique	log Pow
Éther méthylique	-0.18
Isobutane	2.88
Propane	2.3

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Ce matériau, sous la forme proposée, est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261)
Emballages contaminés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Ne pas réutiliser des récipients vides.
US EPA Numéro de déchet	D001

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
--

DOT

Nom d'expédition	Consumer commodity
Classement des dangers	ORM-D
Description	Consumer commodity,ORM-D
Numéro du guide des interventions d'urgence	126

TDG

No. ONU	UN1950
Nom d'expédition	Aerosols
Classement des dangers	2.1
Description	AEROSOLS,2.1,UN1950

MEX

No. ONU	UN1950
Nom d'expédition	Aerosols
Classement des dangers	2.1
Description	UN1950 Aerosols,2,

ICAO

No. ONU	UN1950
Nom d'expédition	Aerosols
Classement des dangers	2.1
Description	Aerosols,UN1950

IATA

No. ONU	ID8000
Nom d'expédition	Consumer Commodity
Classement des dangers	9
Code du Guide des mesures d'urgence (GMU)	9L
Dispositions particulières	A112
Description	ID8000, Consumer Commodity, 9

IMDG/IMO

No. ONU	UN1950
Nom d'expédition	Aerosols
Classement des dangers	2.1
Classe subsidiaire	+
No EMS	F-D, S-U
Description	UN1950, Aerosols,2(+)

RID

No. ONU	UN1950
Nom d'expédition	Aerosols
Classement des dangers	2.1
Code de classification	5A
Description	UN1950 Aerosols,2,RID
Étiquettes ADR/RID	2

ADR

No. ONU	UN1950
Nom d'expédition	Aerosols
Classement des dangers	2.1
Code de classification	5A

Description	UN1950 Aerosols,2,
--------------------	--------------------

ADN

UN-No	UN1950
Nom d'expédition	Aerosols
Classement des dangers	2.1
Code de classification	5F
Dispositions spéciales	190, 327, 625
Description	UN1950 Aerosols,2,
Étiquettes d'identification des dangers	2.1
Quantité limitée	LQ2
Ventilation	VE01, VE04

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Inventaires internationales**

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS	Est conforme à (aux)
EINECS	Est conforme à (aux)
ELINCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementées comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit

Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Éther méthylique	X	X	X		X

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Isobutane	X	X	X		
Propane	X	X	X		X

Règlements internationaux

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

A Gaz comprimés
B1 Gaz inflammable



16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par Bonne gestion des produits
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1 800 572-6501

Date d'émission 25-août-2009

Date de révision 04-mai-2012

Note sur la révision Sections de la FS mises à jour. 2. 5. 6. 8.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité